



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 16 septembre 2021

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, LEVEQUE, PAILLOUX ; MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BRISSON, BRUNEAU, GAURAT, GUERINET, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme GOREGUES, Conseil départemental du Loiret, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MMES CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVY, MM. BARJONET, CIRET, PICAULT.

Autres personnalités : Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme REYT, Conseil régional, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 17 juin 2021 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale :
 - . Examen des dossiers de demande de subvention ;
 - . Point sur la programmation en Bureau ;
- Animation du site Natura 2000 Vallée de l'Essonne et vallons voisins : Notification de la tranche conditionnelle 2021 2022 (Année 2), acceptation du devis pour l'installation de panneaux pédagogiques et demande de subvention auprès de la DREAL Centre-Val de Loire ;
- SAGE Nappe de Beauce : Avenant n°3 pour prolongation de la durée du marché « Étude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin » et pour la modification de l'article 11 « Acomptes-Paiements Partiels, définitifs et solde » du CCAP ;
- Instauration du compte épargne temps pour les agents du PETR ;
- Affaires diverses.

Après avoir salué les élus, et les remerciant de leur présence, Mme BEVIERE accueille Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers et Mme PELHATE, nouvellement élue au Conseil Départemental du Loiret. Par ailleurs, Mme BEVIERE accueille M. BARTOLI, qui remplacera très prochainement Mme GOREGUES, qui prend d'autres fonctions sur le Montargois.

Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus :

Mme CHARVIN donne pouvoir à Mme PAILLOUX,
Mme DAUVILLIERS donne pouvoir à M. BERTHELOT,
M. BARJONET donne pouvoir à M. GUERINET,
M. PICAULT donne pouvoir à Mme BEVIERE.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 17 juin 2021

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : dossiers CRST (étude de faisabilité pour la piscine de Beauce la Rolande, projet ruches du LIONS CLUB, travaux de réhabilitation du « préau » à Nibelle), préparation du Comité syndical (validation du programme d'actions du PCAET, convention avec le CD 45, projet de territoire et convention territoriale, CRTE, convention FIBOIS).

Pas de vote contre – Pas d’abstention – Le compte-rendu est adopté à l’unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

- « Création d’un atelier de production de champignons de Paris ». EI DELORME Charlie.

M. DELORME va reprendre une exploitation agricole de 90 ha environ, en grande culture, sur la commune d’Allainville-en-Beauce, à l’automne 2021. En parallèle de ces productions de plein champ, M. DELORME souhaite se diversifier en créant un atelier de production de champignons de Paris, qui seront vendus en direct auprès de clients déjà identifiés.

Les investissements, à hauteur de 272 679,59 €, comprennent la réhabilitation d’une grange pour y installer l’atelier de production, l’installation de panneaux photovoltaïques permettant la production de froid, et les unités de production elles-mêmes, soit 5 salles de culture et 2 chambres froides.

Les dépenses concernées sont :

- travaux de réhabilitation et de maçonnerie de la grange
- acquisition et installation de panneaux photovoltaïques
- matériels de production des champignons (salles de production et chambres froides).

Le coût HT du projet s’élève à 272 679,59 €.

Les dépenses éligibles s’élèvent à 272 679,59 €.

La subvention régionale demandée est de 26 900,00 €, soit 10 % (maximum possible à mobiliser, compte tenu du solde de la mesure 05 et du fongible).

Pas de vote contre – Pas d’abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l’unanimité.

- « Réhabilitation d’un bâtiment communal à Beaune la Rolande en vue d’y installer une boucherie-charcuterie et des logements ». EPFLI Cœur de France (MO déléguée pour la commune de Beaune-la-Rolande.

Soucieuse de redynamiser la place du Marché pour que les petits commerces du cœur de ville de Beaune-la-Rolande se développent, la nouvelle municipalité a décidé d’installer un boucher dans l’ancien commerce « PIRON », situé 5 Place du Marché.

D’une part, ce métier de bouche est un réel besoin pour la population de centre bourg, cette activité ayant disparu depuis plusieurs années, et d’autre part, il permet de diversifier les commerces déjà présents (boulangerie, café, restauration rapide, etc.).

Ce projet de revitalisation du centre-bourg répond, entre autre, au programme de « Petites Villes de Demain », en cours de développement.

Sur le volet de l’activité artisanale, un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l’Artisanat du Loiret et un appui du CFA de la CMA du Loiret ont été nécessaires pour proposer ce tout nouveau commerce à des jeunes professionnels qui souhaiteraient venir s’installer dans notre commune.

Enfin, ce commerce possède un atout puisqu’en effet, la municipalité a également réhabilité le logement à l’étage, avec un accès extérieur au commerce, permettant ainsi une mise à la location indépendante, le cas échéant, de l’activité économique.

Les dépenses liées au projet sont :

- Maçonnerie
- Couverture
- Menuiseries
- Electricité
- Chauffage, plomberie et vmc
- Peinture
- Raccordement réseaux électriques
- Frais d’acquisition
- Diagnostics et mission AMO divers
- Frais de gestion

Le coût HT du projet s’élève à 447 485,11 €.

Les dépenses éligibles s’élèvent à 170 044,34 €.

La subvention régionale demandée est de 51 000,00 €, soit 30 %.

Mme BEVIERE explique le principe du portage délégué à l’EPFLI Cœur de France.

David VOYER indique que pour des projets « dernier commerce », l’EPFLI apporte 30% sur ses fonds propres, à la fois sur les investissements et les frais d’études, ce qui est très intéressant pour les communes qui font appel à ce portage.

M. GUERINET rappelle le principe de fongibilité entre mesures du même axe.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l’unanimité.

- « Aménagement d’un espace regroupant un city stade et des jeux pour enfants à Boësses ». Commune de Boësses.

La commune de Boësses souhaite aménager un espace regroupant un city stade et des jeux pour enfants, au cœur du centre bourg.

Ce projet donnera la possibilité aux jeunes (70 mineurs sur la commune) d’avoir accès, librement, à un terrain multisports.

L’association sportive communale existante pourra également disposer de cet équipement. Une table de ping-pong extérieure est prévue également.

Des rencontres, activités, tournois pourront y être organisés, ce qui favorise la mixité sociale.

Les enfants plus jeunes pourront avoir accès à des jeux spécialisés (avion toboggan, mono-feuille, moto), en toute sécurité.

Le collectif municipal de jeunes soutient fortement le projet.

Les dépenses liées au projet sont :

- Travaux de terrassement pour aire de city stade
- Terrain multisports COLOR'ado
- Table de ping-pong en stratifié
- Jeux pour enfants (avion toboggan, dalles alvéolaires, signalétique, contrôle)
- Jeux sur ressorts et dalles alvéolaires

Le coût HT du projet s’élève à 59 587,90 €.

Les dépenses éligibles s’élèvent à 59 587,90 €.

La subvention régionale demandée est de 11 900,00 €, soit 20 %.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l’unanimité.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER qui présente un point d’avancement des décisions prises par le Bureau depuis le début du Contrat.

Après ce Bureau, le PETR a donné son accord pour des engagements à hauteur de 6 749 844 €, soit un solde de 1 579 356 €. Plusieurs nouveaux projets étant d’ores et déjà identifiés, pour une dotation totale de 1 246 400 €, le solde théorique à la fin du contrat serait de 325 256 €, soit 3,96%.

Ce montant ne prend pas en compte de nouvelles actions non identifiées à ce jour.

Animation du site Natura 2000 Vallée de l’Essonne et vallons voisins : Notification de la tranche conditionnelle 2021-2022 (Année 2), acceptation du devis pour l’installation de panneaux pédagogique et demande de subvention auprès de la DREAL Centre-Val de Loire

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, qui rappelle le portage du programme Natura 2000 par le Pays depuis 2009, accompagné par le Bureau d’études BIOTOPE, et du financement à 100% via des subventions DREAL et fonds européens (FEADER).

La délibération porte aujourd’hui sur le financement de l’animation 2021-2022, ainsi que sur une dépense pour la conception et la fabrication de panneaux pédagogiques. Ces derniers sont apparus nécessaires à la suite des dégradations subies sur un des sites à Aulnay-la-Rivière, pour lesquelles la commune avait déposé plainte auprès de la Gendarmerie. Il s’agira donc de sensibiliser les visiteurs sur les enjeux de protection des milieux et leur qualité.

Mme BEVIERE rappelle la tenue de deux permanences au PETR, à l’attention des propriétaires de parcelles concernées par le périmètre de protection. Ils avaient auparavant été prévenus par courrier. Plusieurs propriétaires se sont manifestés, ce qui est positif, et notamment pour de nouveaux secteurs.

M. GUERINET indique que de nouveaux contrats ne pourront être signés qu’en 2023, car d’ici là les fonds européens sont entre deux périodes, ce qui ne facilite pas les conventionnements, les travaux se déroulant sur 5 ans.

Mme la Sous-préfète confirme le bon accueil général sur ces dispositifs Natura 2000, dont les démarches ont su faire leur preuve.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

SAGE Nappe de Beauce : Avenant n°3 pour prolongation de la durée du marché « Étude de caractérisation de l’état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin » et pour la modification de l’article 11 « Acomptes-Paiements Partiels, définitifs et solde » du CCAP

Mme BEVIERE rappelle la nécessité de faire un avenant pour l’étude Fusin, décidée en 2018, et qui devait se terminer en 2021. Les données quantitatives de 2019 attendues de l’Agence de l’Eau Seine Normandie viennent d’être publiées, ce qui va permettre de clore l’étude de caractérisation sur 3 ans.

Il est donc proposé de prolonger le délai d’exécution de l’étude de 12 mois, soit au 20 novembre 2022 au lieu du 20 novembre 2021, et de modifier, en conséquence, les modalités financières de son règlement.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

Instauration du compte épargne temps pour les agents du PETR

La Présidente rappelle que le compte épargne temps (CET) est un dispositif très encadré pour valoriser les heures supplémentaires réalisées par le personnel. Les règles d’ouverture et d’utilisation sont énoncées dans le projet de délibération.

Pour le PETR, le choix est proposé de valoriser ces heures uniquement sous forme de congés, et non pas de rémunération.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

Affaires diverses

- Reprise de l’excédent d’investissement en section de fonctionnement.

Mme BEVIERE précise qu’elle a reçu l’autorisation de procéder à cette reprise par courrier de la Préfecture du Loiret daté du 9 août dernier, après accord à la fois de la DGCF et de la DGFIP.

Les 130 000 € seront donc intégrés à la ligne « divers » de la section de fonctionnement. Une décision modificative sera proposée en ce sens au prochain Comité syndical.

- Projets de territoire des Communautés de communes.

Mme BEVIERE demande aux Communautés de communes si leur projet de territoire respectif (ou projet de mandat) a été validé.

Pour la CCDP, M. BRUNEAU indique que la stratégie sera adoptée au conseil communautaire du 23 septembre 2021.

Pour la CCPG, M. GAURAT précise que le travail est en cours de finalisation. Le document sera validé en conseil le 27 septembre prochain.

Pour la CCPNL, M. BOURGEOIS indique que le travail est aussi en cours, et la validation prévue au prochain conseil communautaire.

David VOYER précise que l’objectif est de connaître les calendriers de décision afin de pouvoir caler les réunions de concertation pour le prochain Contrat avec la Région en fonction des validations des stratégies des EPCI.

Les réunions seront donc envisagées avant la fin de l’année 2021.

- Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

La Présidente demande à Mme la Sous-préfète si elle dispose d’informations nouvelles sur la mise en œuvre et le financement du contrat.

La Sous-préfète répond ne pas avoir d'information sur le dispositif au niveau départemental. Néanmoins, le travail de « tri » des projets présentés par les collectivités est en cours. Il s'agit notamment de rechercher de la cohérence entre certaines actions.

- Date des prochaines réunions.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 14 octobre, à 16h.

Le prochain Comité syndical se tiendra dans la foulée, à 17h30. Le lieu reste à préciser.

Mme la Sous-préfète précise qu'à sa demande, la DDT du Loiret viendra présenter le dispositif de Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE). Cette présentation est faite à l'échelle du département par ailleurs. Absente à cette date, la Secrétaire générale la représentera.

- Archives du PETR.

Mme BEVIERE indique que les services ont fait un gros travail de tri des archives, ce qui a permis de détruire 1T320 de documents. Pour cela, le PETR a fait appel à l'association TRlaction pour le transport, et à la société INOVA pour la destruction. Auparavant, les Archives départementales avaient accompagné le PETR et donné leur aval.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h32.

Monique BEVIERE, Présidente